



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 MAI 2026

Annexe n° C2026-08-SEDIF au procès-verbal

Objet : Désignation des membres du comité appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux

LE COMITE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-1, et L. 2121-22, et L. 1413-1,

Vu la délibération du Comité n° 92-87 du 26 novembre 1992 portant création d'une commission d'usagers composée de 11 membres,

Vu la délibération du Comité n° 2008-13 du 19 juin 2008 portant élargissement de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SEDIF à 6 associations de consommateurs ou organismes représentatifs des usagers et 6 membres titulaires élus représentant le Comité en plus du Président, membre de droit,

Vu la délibération du Comité n° 2010-20 du 20 mai 2010 autorisant l'AFOC à siéger au sein de la CCSPL, en remplacement de l'UFCS Ile-de-France,

Vu la délibération du Comité n° DELC-2016-48 du 20 octobre 2016 autorisant l'UNAF à siéger au sein de la CCSPL en remplacement de l'OR.GE.CO,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Comité syndical, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres élus de la CCSPL, en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée, conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsque notamment, il s'agit de procéder à une nomination, que toutefois son alinéa 4 prévoit que le Comité peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, et son alinéa 5 prévoit que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en sera simplement donné lecture par le Président,

Vu la délibération du Comité n° 2008-39 du 23 octobre 2008 portant création de la commission tarification, renommée Solidarité Locale, chargée d'examiner la politique tarifaire du SEDIF et de suivre notamment le dispositif d'assistance, prévention et aide financière du programme « Eau Solidaire », qui permet d'aider les familles en difficulté pour le paiement de leur facture d'eau,

Considérant qu'il est opportun de transférer la thématique objet de la commission Solidarité Locale à la CCPSL et de supprimer la commission Solidarité Locale,

Vu la liste unique déposée,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 fixe à six (6) le nombre de membres titulaires et six (6) le nombre de suppléants élus représentant le Comité au sein de la commission consultative des services publics locaux, en plus du Président membre de droit,

Article 2 sont nommés ou élus, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le **26 MAI 2026**
ID : 075-257500017-20260526-C2026_08_SEDIF-AR

Membres titulaires		Membres	
1	Nicolas SERERO DT de Grand Paris – Grand Est	1	Céline THEOPHILE DT de Paris Est Marne & Bois
2	Dominique REVEILLERE DT de la CA Plaine Vallée	2	Bruno BORDIER DT de Paris Est Marne & Bois
3	Benoit GAILHAC DT de Paris Est Marne & Bois	3	Bénédicte CHAUVELOT DT de Paris Terres d'Envol
4	Carole COMBAL DT de Paris Est Marne & Bois	4	David HOURDEAU DT de Grand-Orly Seine Bièvre
5	Luc CARVOUNAS DT de Grand Paris Sud Est Avenir	5	Marie Hélène MAREUX DT de la CA Val Parisis
6	Sofienne KARROUMI DT de Plaine Commune	6	Salima ZERROUR DT de Grand Paris – Grand Est

Article 3

met fin à la Commission Tarification/Solidarité Locale,

Article 4

dit que la CCSPL sera désormais amenée à traiter également des thématiques relatives à la tarification et au dispositif « Eau solidaire ».



Président du SEDIF

Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

SEANCE DU COMITE D'INSTALLATION DU JEUDI 21 MAI 2026

Le jeudi 21 mai 2026 à 10h00, se sont réunis à l'usine de production d'eau potable située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de M. SUEUR, Doyen d'âge, puis de Richard DELL'AGNOLA, Président élu, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 107, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 13 mai 2026, 16 ayant par ailleurs donné pouvoir, pour tout ou partie de la séance.

Étaient présents :

Mme DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise), M. DAGONET, (Béthemont-la-Forêt), M. ROUSSEAU (Butry-sur-Oise), M. COURTOIS (Mériel), M. EON (Méry-sur-Oise), Mme FAUGIERES (Villiers-Adam), Mme PHILIPPOTEAU, MM DE LASTEYRIE, DELORT, FOURGEAUD, PRIVE et TAVARES ALMEIDA (communauté d'agglomération Paris Saclay), Mmes AMER, MICHEL et PREVOST, MM ABEHASSERA, ALEXANDRE, ASSARINI, BRIQUET, FEUGERE, HAMDANI, REVEILLERE, SUEUR et TORCHON (communauté d'agglomération Plaine Vallée), M. MERCIER (communauté d'agglomération Boucle Nord de Seine), MM. GREZE, KONATÉ et LEVACHER (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), MM. COUTURIER et NILES (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne) MM BUCHE, KENISBERG et LAMBART (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), Mmes GUINET et MAREUX, MM ARES, AUDEBERT, BOULLÉ, CHAPELLON, DERCHE, LEROUX, MANAC'H, MURCIA, NOCERA et RAVIER (communauté d'agglomération Val Parisis), Mmes PELLETIER-LE BARBIER et THIBAUT, MM. LE PIVAIN et SEHIER (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), Mme CAHEN, MM. BAGUET, MARQUEZ, KNUSMANN, MARSEILLE et HUBERT, (Grand Paris Seine Ouest), Mmes BARBARA-VAGEON et MERBAH, MM. BAKHTIARI, BELGACEM, CABES, CONNAN, GUNESLIK, KITAVINY, MILOTI, PEDRO PEREIRA, SUJOL et ZERROUR (Grand Paris Grand Est), Mme FALGUIERES, MM. BAYRAK, DECROUY, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY, PANETTA et YAVUZ (Grand-Orly Seine Bièvre), MM. BOULANT et CARVOUNAS (Grand Paris Sud Est Avenir), Mmes DESCHIENS et CECCALDI-RAYNAUD (Paris Ouest La Défense), Mme FENASSE, MM. BARBIER, BORDIER, CAMBON, DAVID, DRAI, JEANNE, PEREZ, PITAVY, WEIL et ZANINETTI (Paris-Est Marne & Bois), MM. KARROUMI, NGANG et SEVIN (Plaine Commune), Mme AZZAZ, MM. BLOT, DONATH, DRANCY, HUBERT, LE FUR, LE GOT, MOUTAOUKIL, POUPARD et SIFFREDI (Vallée Sud Grand Paris), Mme CHAUVELOT, M. LAGARDE et EL KOURADI (Paris Terres d'Envol).

Le Comité a désigné M. Landry NGANG, délégué titulaire de Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs	N° affaire
Gilbert AH YU, délégué titulaire de la CA Val Parisis, à Philippe AUDEBERT, délégué titulaire de la CA Val Parisis	Toutes
Marie ANQUEZ, déléguée titulaire de Plaine Commune, à Landry NGANG, délégué titulaire de Plaine Commune	Toutes
Benoît GAILHAC, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Christian CAMBON, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes

Pouvoirs		Envoyé en préfecture le 26/05/2026 Reçu en préfecture le 26/05/2026 Publié le 26 MAI 2026 ID : 075-257500017-20260526-C2026_08_SEDIF-AR
Hélène DECOTIGNIE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Richard DELL'AGNOLA, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre	Toutes	
Bernard GLEIZE, délégué titulaire de la CA Paris Saclay, à Grégoire de LASTEYRIE, délégué titulaire de la CA Paris Saclay	Toutes	
Laurent de GAULLE, délégué titulaire de Valmondois, à Pierre-Edouard EON, délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Toutes	
Paul-André MOULY, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Hervé MARSEILLE, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Olivier ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry, à Jean-Pierre COURTOIS, délégué titulaire de Mériel	Toutes	
Bernard de SAINT-MICHEL, délégué titulaire de la CA Melun Val de Seine, à Christian COUTURIER, délégué titulaire de la CA Paris Vallée de la Marne	Toutes	
Pascal THEVENOT, délégué titulaire de la CA Versailles Grand Parc, à Pierre-Christophe BAGUET, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Pascal BUTIN, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à Zartoshte BAKHTIARI, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes	
Louis LE PIVAIN, délégué titulaire de la CA Versailles Grand Parc à Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de la CA Versailles Grand Parc	A partir de l'affaire n°2	
Abderrazak FADILI, délégué titulaire de Paris Terres d'Envol à Jean-Claude MARQUEZ, délégué de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Patrice KONIECZNY, délégué titulaire de Plaine Commune, à Philippe FEUGERE, délégué de la CA Plaine Vallée	Toutes	
Pauline LE FUR déléguée titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Nadège AZZAZ, déléguée titulaire de Vallée Sud Grand Paris	Toutes	
Yavuz METIN, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre, à Clément DECROUY, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre	A partir de l'affaire n°3 (élection VP)	

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.